

Procédure pour l'admission exceptionnelle

Le·la candidat·e qui souhaite accéder à une formation Bachelor, sur la base du talent artistique hors du commun, s'inscrit en ligne **jusqu'au 12 février** au plus tard et s'acquitte d'une taxe d'inscription de CHF 150.-, non remboursable. Il·elle fait en outre parvenir à l'ECAL, dans le cadre de cette inscription :

- un dossier administratif comprenant un curriculum vitae complet, la copie d'une pièce d'identité et une copie des éventuels titres obtenus
- un dossier portfolio comprenant une lettre de présentation et de motivation, ainsi qu'un portfolio représentatif de travaux personnels.

La demande d'admission exceptionnelle est analysée par l'ECAL, une fois l'inscription complétée. La décision de l'ECAL est communiquée par écrit et/ou par email au·à la candidat·e, dans le courant du mois de mars.

Si la demande est jugée recevable, le·la candidat·e peut ensuite effectuer le concours d'admission Bachelor, où son dossier portfolio sera analysé par le jury d'admission. Dans le cas contraire, l'accès au concours lui est refusé.